

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65
Reçu en Préfecture le : 16/04/2025
ID Télétransmission : 033-213300635-20250415-141631-DE-1-1

Date de mise en ligne : 17/04/2025

certifié exact,

**Séance du mardi 15 avril
2025
D-2025/111**

Aujourd'hui 15 avril 2025, à 14h05,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Pierre HURMIC - Maire

Suspension de séance de 17h21 à 17h40

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF MEUNIER, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Tiphaine ARDOUIN, Monsieur Baptiste MAURIN, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Pascale ROUX, Madame Brigitte BLOCH, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Monsieur Guillaume MARI, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Monsieur Marc ETCHEVERRY, Monsieur Maxime ROSSELIN, Madame Léa ANDRE, Monsieur Maxime PAPIN, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Nathalie DELATTRE, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne FAHMY, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Aziz SKALLI, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Nicolas PEREIRA, Monsieur Philippe POUTOU, Madame Magali FRONZES,

Monsieur Francis FEYTOUT présent à partir de 16H30, Monsieur Baptiste MAURIN présent jusqu'à 17H00, Monsieur Nicolas PEREIRA jusqu'à 17H03, Madame Magali FRONZES présente jusqu'à 17H21, Madame Nathalie DELATTRE présente jusqu'à 17H45

Excusés :

Madame Servane CRUSSIÈRE, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Charlee DA TOS, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Thomas CAZENAVE, Madame Catherine FABRE, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES, Madame Myriam ECKERT,

Avenant n°1 au Contrat de DSP pour la Crèche Elsa Triolet

Madame Fannie LE BOULANGER, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux a confié, par contrat de concession de services portant délégation de service public signé le 7 octobre 2024, l'exploitation, la gestion et l'entretien d'un établissement multi-accueil de la petite enfance de 60 places situé rue de la Plaine dans le quartier Brazza à la société Eponyme Prime Enfance SAS. Ce contrat a pris effet le 8 octobre 2024, date de sa notification, et expire le 31 juillet 2030.

Conformément à l'article 7 du contrat, l'association Crèche Elsa Triolet s'est substituée à Eponyme Prime Enfance dans tous ses droits et obligations.

Le contrat de concession prévoyait une mise à disposition des locaux au 15 octobre 2024 et un démarrage de l'exploitation de la crèche et son ouverture au public au 17 février 2025. Or, l'état des lieux effectué le 15 octobre 2024 a révélé des non-conformités sécuritaires et réglementaires du bâtiment qui ont conduit Eponyme à refuser de prendre possession de la crèche en l'état.

Des travaux complémentaires ont donc été réalisés par la Ville fin 2024 et début 2025, qui ont amené à un nouvel état des lieux le 19/02/2025 : au terme de celui-ci, les locaux ont pu être mis à disposition du délégataire, avec un décalage de 4 mois par rapport aux délais contractuels.

Le contrat de concession prévoyait un délai ferme de 4 mois entre la mise à disposition des locaux et l'ouverture de la crèche au public. De plus, il était prévu une montée en charge progressive de l'exploitation. Le délégataire a finalement signifié que l'ouverture de la crèche pourrait avoir lieu le 2 juin 2025 (soit un décalage de 3 mois et demi par rapport aux délais contractuels).

Ce décalage dans la mise à disposition des locaux et dans l'ouverture de la crèche par rapport au prévisionnel contractuel, a un impact sur le fonctionnement de la crèche tel que prévu en 2025, avec notamment une montée en charge progressive à partir du 2 juin, et des conséquences financières sur le contrat de DSP : réduction de la durée de l'exploitation de la crèche, baisse de la valeur totale du contrat, et baisse du montant de la compensation versée par la Ville de -226 004 euros sur la durée du contrat (soit -10 %).

L'association Crèche Elsa Triolet et la Ville doivent donc conclure un avenant au contrat initial, afin de prendre en compte ces modifications.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, approuver les termes de l'avenant n°1 à conclure et autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer ledit avenant.

ADOpte A LA MAJORITE

VOTE CONTRE DU GROUPE ROUGE BORDEAUX ANTICAPITALISTE

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 15 avril 2025

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Fannie LE BOULANGER